



Compte-rendu des délibérations du collège

Lundi 4 juillet 2011

Le lundi 4 juillet 2011, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté la décision suivante :

- ❖ Décision n°2011-066 portant suspension de l'agrément de l'opérateur agréé REKOP LIMITED (0029-PO-2010-07-26)